

Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace

Sous-axe 4.2 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques publiques de gestion de l'espace

Groupe thématique : Aménagement du territoire

Action 28 : Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine

CONTEXTE

Le 2^{ème} plan national d'action en faveur des milieux humides a amorcé une meilleure prise en compte des zones humides au sein des différentes politiques publiques de gestion de l'espace.

Suite au bilan partagé du plan, il appartient de consolider et de renforcer la prise en compte du rôle des milieux humides dans le cadre de la stratégie nationale de la gestion du risque inondation.

OBJECTIFS ET CONTENU

Les milieux humides rendent de nombreux services aux sociétés humaines. Ils jouent notamment un rôle dans la régulation des flux d'eau, atténuant à la fois le nombre et l'intensité des événements extrêmes, comme les inondations ou les sécheresses.

La prévention des inondations devient une préoccupation croissante de notre société, de part notamment l'augmentation de l'urbanisation en particulier dans les vallées alluviales ou sur le littoral, les changements climatiques, ou encore les modifications des équilibres de répartition de la ressource entre les différents usages.

La législation évolue pour prendre en compte ces évolutions et leurs conséquences. Si la résilience des territoires est une des pistes majeures à développer pour une vulnérabilité plus faible, la mise en synergie de la gestion des milieux humides avec la réduction des aléas à l'échelle des bassins versant en est une autre.

Les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin ont pour mission législative (article L213-12) de faciliter à l'échelle d'un bassin ou d'un groupement de sous-bassins hydrographiques, la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée de la ressource en eau, et la préservation et la gestion des zones humides ». Ils sont donc à l'interface de plusieurs politiques sectorielles, dont la gestion des milieux humides et la prévention des risques d'inondation.

A ce titre, l'Association Française des EPTB avec l'appui des EPTB propose de recenser, structurer et valoriser les expériences visant à mettre en synergie ces politiques sur les territoires.

Etape 1 recensement

Il s'agit de faire le bilan de l'existant sur cette thématique : Identifier les retours d'expériences et les travaux de recherches menés sur le territoire français (DOM-TOM y compris)

Travaux de recherches :

- Synthèse des programmes sur les zones humides de 2001 à 2011 : **10 projets identifiés**

- Appel à communication à diffuser au sein des organismes de recherches : CNRS, IRSTEA, INRA, CEREMA, (CIRAD pour volet Outre-Mer) Agence Nationale de recherche, ...
- Autres actions (à préciser)

Retours d'expériences :

- Recensement des actions au sein du réseau des EPTB : **7 projets identifiés à ce jour** (les analyses de 4 autres projets doit être approfondies)
- Recensement des REX zones humides et inondations dans les recueils des REX existants :
<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/retours-d-experiences-cours-d-eau-et-zones-humides/retours-concrets-de-la-politique-publ-0>
<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/retours-d-experiences-cours-d-eau-et-zones-humides/retours-concrets-de-la-politique-publ-3>
<http://www.astee.org/site/wp-content/uploads/2014/06/ouvrageIEpageBD.pdf>
- Appel à contribution à diffuser au sein des organismes gestionnaires de milieux aquatiques : syndicat de bassin versant (via Gest'eau), gestionnaire d'espaces naturels (PNR, CEN, Réserves naturelles, Piren Seine, plan Loire **à compléter**)

Etape 2 structuration

Sur la base des résultats du recensement des projets de recherches et des actions menées en associant gestion des milieux humides et gestion du risque inondation, il sera développé un outil (par exemple : synthèse ou arborescence interactive) permettant de rendre accessible ces ressources de manière structurée en fonctions des questionnements des acteurs de terrains (techniciens et élus).

L'outil de mise à disposition sera défini et élaboré par le comité technique de suivi de l'action (cf. § groupe de travail spécifique).

Etape 3 valorisation

Cf. le volet CESP

SPECIFICITES OUTRE-MER

Des représentants de l'Outre-mer seront invités au comité de pilotage de l'action : Offices de l'Eau, délégation outre-mer du Conservatoire du Littoral et Pôle-relais zones humides d'outre-mer. (Modalités à définir)

VOLET CESP (Communication/Education-Formation/Sensibilisation/Participation)

Les moyens de valorisation pourront prendre la forme de rapports, d'articles, de plaquettes ou encore d'évènements d'échanges et de travail sur ce sujet :

- Synthèse bibliographique des projets de recherche identifiés
- Support de valorisation des retours d'expériences à définir (article de presse ou vulgarisation, support médias, etc.)
- Organisation des temps de réflexion / échanges autour des travaux identifiés afin de faciliter leur appropriation (ateliers)
- Colloque de restitution de l'action (2018)

PILOTE(S) ET PARTENAIRES**Pilote**

Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin
Johanna Van Herrenthals - Chargée de mission

Partenaires

A définir lors du comité de pilotage de l'action

GROUPE DE TRAVAIL SPECIFIQUE

Il est proposé de mettre en place un comité de pilotage de coordination du suivi des travaux liés à cette action

Mise en place d'un comité de pilotage pour la mise en œuvre et le suivi de l'action, élargi au réseau des EPTB.

Composition proposée (à compléter) :

DEB et DGPR

DREAL : DRIEE, DREAL Nouvelle Aquitaine sont intéressées par la thématique

EPTB : Seine Grands Lacs, Vilaine, Loire (à compléter éventuellement)

Les Agences de l'eau et Offices de l'Eau: RM et RMC sont intéressées par la thématique

Conservatoire du Littoral

CEREMA/IRSTEA/INRA

Forum des Marais atlantiques

LPO

CEPRI

APCA

ASTEE

AFPCN

MRN

SHF

La première réunion est prévue deuxième semestre 2016

PLAN DE FINANCEMENT

A définir par le comité technique pour les outils de valorisation qui pourront être développés : colloque 2018 et supports médias

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE : RESULTATS ATTENDUS ET OBTENUS

Calendrier prévisionnel	Objectifs	Mise en œuvre	Indicateurs/Précisions
2015	Constitution d'un groupe commun « milieux humides et inondation » au sein du réseau des EPTB en juillet 2015		
2016	Constitution d'un comité technique de suivi de l'action et une première réunion à l'automne 2015		
	Rédaction d'un appel à communication à destination des gestionnaires de milieux aquatiques et d'un appel à communication à destination de la recherche		
	Envoi de l'appel à contribution aux organismes de recherche et aux structures gestionnaires		
	Publication d'une première synthèse bibliographique en lien avec la BDD du Pôle-relais MZHIVA		
2017	Développement d'outil de mise à disposition des ressources recensées		
	Développement d'outils de communication		
	Réunion du comité de suivi (2 par an)		
2018	Développement d'outils de communication		
	Colloque de restitution de l'action		
	Réunion du comité de suivi (2 par an)		

OBSERVATIONS SUR L'ACTION ET SON DEROULEMENT

« POUR ALLER PLUS LOIN » :
PROPOSITIONS DE SUITES A CETTE ACTION / D'ACTION(S) COMPLEMENTAIRE(S) OU NOUVELLE(S)